

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n <sup>o</sup> 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n <sup>o</sup> 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6
<u>Sont absents :</u>	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n <sup>o</sup> 1
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
<u>Sont aussi présentes :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1.- Ouverture

#### Encrier du premier maire de Sainte-Anne-des-Monts

Le maire présente l'encrier qu'utilisait monsieur Jean-Baptiste Sasseville, premier maire de Sainte-Anne-des-Monts, du 9 mars 1846 au 24 septembre 1848. Nos remerciements à monsieur Mario Rioux qui en a fait cadeau à la Ville. L'encrier sera exposé à la mairie.

18-10-264

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications suivantes :

- Ajouter : 4.5 Concours de décorations d'Halloween et parade du Père Noël.  
Rayer : 5.2 Ouverture du poste de commis à la bibliothèque 15 heures semaine.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

18-10-265

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance

ordinaire du 4 septembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

- 18-10-266 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé avec les corrections suivantes : Le conseiller Simon Pelletier était présent alors que le conseiller Benoît Thibault et la trésorière Josée Latour étaient absents.

ADOPTÉE

- 18-10-267 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

- 4.1 Fermeture temporaire de la piscine municipale le dimanche

Cet automne, la piscine municipale est fermée le dimanche, et cela, en raison d'une pénurie de surveillants-sauveteurs pour travailler la fin de semaine. Si vous possédez les qualifications nécessaires et avez de l'intérêt à travailler comme surveillant-sauveteur, n'hésitez pas à contacter madame Lucie Bélanger à la piscine.

- 4.2 Contremaître à l'assainissement des eaux et à l'eau potable pour un an

La Ville est devant de nouveaux défis et règlements qui lui sont imposés par le gouvernement :

- Chloration
- Assainissement : nouveaux instruments imposés par l'Environnement.
- Télémétrie : mise à niveau
- Opérateur des systèmes avec cartes de compétence.
- Différents rapports à remplir qui ont des impacts significatifs pour la Ville comme l'obligation d'installer des compteurs d'eau.

En conséquence, la Ville engage un spécialiste pour une période d'un an au lieu d'engager des firmes à un coût plus élevé.

- 4.3 Acceptation de la soumission de LFG inc. pour le remplacement des équipements de chloration et construction d'un poste d'échantillonnage de l'eau potable

La Ville a reçu deux soumissions lors de l'appel d'offres public pour le remplacement des équipements de chloration et la construction d'un poste d'échantillonnage de l'eau potable. La plus basse soumission n'était pas conforme et la Ville a dû accepter la soumission de LFG même si elle était plus élevée.

- 4.4 Prix du leadership municipal

Ce prix est remis à une municipalité ou à une MRC pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. Il souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu. Il peut s'agir de projets à caractère culturel, social ou économique.

Simon Deschênes, président de la Régie intermunicipale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, annonce que L'Alliance éolienne de l'Est a reçu fièrement ce prix pour la création des deux parcs éoliens communautaires sur le territoire, le parc Nicolas-Riou (Basques) et le parc de Roncevaux (Matapédia). Ensemble, ils génèrent des bénéfices appréciables qui soutiennent les MRC à travers un fonds de développement économique régional et social.

#### 4.5 Concours de décorations d'Halloween et parade du Père Noël

La Ville organise un concours de décoration de maisons pour l'Halloween. Les propriétaires seront donc invités à décorer leur maison et à envoyer une photo à la ville. Les détails seront disponibles via Facebook. La Ville s'occupera aussi de distribuer dans les écoles des feuillets pour inviter les jeunes à passer l'Halloween dans leur voisinage et ainsi désengorger certains secteurs résidentiels.

La conseillère Ariane Lévesque invite aussi les gens intéressés à s'impliquer dans l'organisation de la parade de Noël à une rencontre qui aura lieu le jeudi 4 octobre prochain à 18 h 30 à la salle du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville.

### 5.- Administration

18-10-268

#### 5.1 Nomination de M. Roland Paquet au poste saisonnier de nuit d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-233 autorisant l'ouverture du poste saisonnier de nuit (18 semaines - hiver) d'opérateur de machinerie lourde.

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Roland Paquet lequel possède toutes les qualifications nécessaires tout en étant le seul candidat à l'emploi de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que monsieur Roland Paquet soit nommé au poste saisonnier de nuit (18 semaines - hiver) d'opérateur de machinerie lourde.

ADOPTÉE

18-10-269

#### 5.3 Ouverture du poste de préposé(e) à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT la démission de madame Rachelle Ouellet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture de préposé(e) à l'entretien ménager.

ADOPTÉE

18-10-270

#### 5.4 Achat d'un espace publicitaire dans le Guide touristique de la Gaspésie 2019-2020 conjointement avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que le coût de la page 2 ou de la page 3 dans le Guide touristique de la Gaspésie 2019-2020 est de 8 600 \$.

CONSIDÉRANT l'offre du CLD de prendre en charge la réservation des pages 2 et 3, pour un coût total de 16 000 \$ dont la Ville paierait la moitié soit 8 000 \$, ce qui représente une économie de 600 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise :

- l'achat de publicité dans le Guide touristique de la Gaspésie 2019-2020 conjointement avec le CLD;
- le paiement au CLD de la somme de 8 000 \$ plus les frais d'infographie.

ADOPTÉE

18-10-271 5.5 Reconnaissance des Chevaliers de Colomb, Conseil 6604 aux fins du programme d'assurance dommages de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif de son territoire.

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Les Chevaliers de Colomb, Conseil 6604, œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, les Chevaliers de Colomb, Conseil 6604.

ADOPTÉE

## 6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 août 2018

Les états financiers au 31 août 2018, incluant les états comparatifs, sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-10-272 6.2 Approbation des écritures au journal général – août 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'août 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-10-273 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 septembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 30 septembre 2018, pour un total de 1 066 584,69 \$, soit:

- payés, chèques n<sup>os</sup> 28210 à 28264, pour un montant de 284 967,26 \$,
- à payer, chèques n<sup>os</sup> 28265 à 28366, pour un montant de 781 617,43 \$.

ADOPTÉE

### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-10-274 6.4 Autorisation de signature – renouvellement de l'entente de gestion – programme Supplément au loyer

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre l'OMH, la Ville et la SHQ arrivera à échéance le 28 février 2019 et peut être renouvelée pour une autre période de trois ans et dix mois.

CONSIDÉRANT que l'entente concerne 6 unités de logement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte de renouveler l'entente de gestion au supplément au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

18-10-275 6.5 Abrogation de la résolution 12-03-064 intitulée « Aide financière à l'Association Chasse et Pêche de Tourelle »

CONSIDÉRANT que, par la résolution 12-03-064, la Ville accordait une aide financière de 1 000 \$ par année à l'Association Chasse & Pêche de Tourelle pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'accès à la bâtisse.

CONSIDÉRANT que la Ville reprendra à compter de l'hiver 2018-2019 la gestion de la patinoire.

CONSIDÉRANT que ce 1 000 \$ sera investi dans ce parc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution 12-03-064 et de mettre fin à l'aide financière accordée à l'Association Chasse & Pêche de Tourelle pour la gestion de la patinoire et l'accès à la bâtisse.

ADOPTÉE

18-10-276 6.6 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

173 \$ à Nouveau Regard représentant le coût de location de la salle de la Maison de la culture pour une conférence.

ADOPTÉE

18-10-277 6.7 Aide financière au comité d'entretien hivernal de la route Soucy

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'est toujours pas d'accord à ce que la Ville procède au déneigement au sud du 38, route Soucy.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, une Ville peut accorder toute l'aide financière qu'elle juge appropriée dans le domaine du transport.

CONSIDÉRANT la fin de l'aide financière accordée au Comité d'entretien hivernal de la route Soucy, au montant de 7 500 \$ par année pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé une aide financière de 5 000 \$ pour l'hiver 2017-2018, sans engagement de la Ville à poursuivre l'attribution d'une aide financière pour l'entretien hivernal de la partie de la

route Soucy non entretenue par la Ville.

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord pour reconduire l'aide financière de l'an dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser une aide financière de 5 000 \$ au Comité d'entretien de la route Soucy pour l'hiver 2018-2019 ainsi qu'un voyage d'abrasif.
- Que le chèque sera versé sur réception de la copie du contrat de déneigement.

ADOPTÉE

## 7.- Urbanisme

### 7.1 Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 et 12 septembre 2018

Les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme, tenues les 11 et 12 septembre 2018, sont déposés devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

## 8.- Règlements

18-10-278

### 8.1 Adoption du Règlement 18-870 « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-870 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 6 août 2018.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement 2018-358 modifiant le Règlement 87-36 « Schéma d'aménagement de la de la MRC de La Haute-Gaspésie ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-870, « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 », soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-10-279

### 8.2 Adoption du Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-871 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 6 août 2018.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement 2018-358 modifiant le Règlement 87-36 « Schéma d'aménagement de la de la MRC de La Haute-Gaspésie ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC

PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-10-280 8.3 Adoption du Règlement 18-875 concernant la garde de poules en milieu urbain

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-875 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 18 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-875, concernant la garde de poules en milieu urbain, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-10-281 8.4 Adoption du Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-876 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 4 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que l'adoption du présent règlement a été précédée, conformément à la loi, par un avis, résumant ledit projet de règlement et mentionnant la date de la séance ordinaire de l'adoption du règlement, sur le site web de la Ville le 5 septembre et dans l'Avantage gaspésien le 12 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-876, modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts », soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.5 Avis de motion du Règlement 18-877 « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre »

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Létourneau qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-877, intitulé « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-10-282 8.6 Adoption du Projet de Règlement 18-877 « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-877 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée, soit interdire la consommation de cannabis dans les endroits publics.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-877, intitulé « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit projet de règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.7 Avis de motion du Règlement 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Portelance qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-10-283

8.8 Adoption du Projet de Règlement 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-878 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-878, pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit projet de règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**10.- Loisirs**

18-10-284

10.1 Autorisation d'une demande au Programme de soutien et de remise à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021

CONSIDÉRANT que la crue des eaux 2017-2018 a été dévastatrice, la Ville doit refaire 1,6 km de sentier, la reconstruction de 5 ponts chinois et l'ajout de plusieurs bigots dans le secteur du parc du Petit-Bois et dans la portion du sommet du sentier du Mont-Pointu.



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation du projet de réfection du sentier du Mont-Pointu au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désigne monsieur Martin Richard, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

- 18-10-285      10.2 Mandat à la directrice de la Culture pour relocalisation de la bibliothèque en vue des travaux de mise à niveau

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de relocaliser la bibliothèque municipale lors des travaux de mise à niveau de la Maison de la culture et de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater madame Monique Campion, directrice de la Culture, pour trouver un local adéquat et signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le contrat de location à intervenir.

ADOPTÉE

- 18-10-286      10.3 Amendement à la résolution 18-09-245 intitulée « Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 – autorisation de présenter un projet »

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 18-09-245 afin d'ajouter le nom de madame Hélène Thibeault, adjointe au directeur des Loisirs, comme personne autorisée à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

- 18-10-287      10.4 Mise à niveau de l'aréna - autorisation de paiement no 6 à Kamco Construction inc.

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-260 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Kamco, au montant de 1 047 000 \$ plus les taxes, dans le cadre du remplacement du système de réfrigération et travaux de mise à niveau de l'aréna J.-Robert-Lévesque.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 6 préparé par l'architecte Carl Charron d'Atelier 5 au montant de 113 841 \$ plus les taxes. Copie dudit certificat est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 130 888,69 \$ incluant les taxes à Kamco Construction inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-808 et/ou au poste budgétaire 03-310-74-711.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

18-10-288

**11.1 Tarif de location de l'échelle aérienne du Service incendie**

CONSIDÉRANT la récente acquisition d'une échelle aérienne pour le Service d'incendie, il y a lieu d'établir le coût de sa location en dehors du territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que le taux horaire de location, selon le formulaire du gouvernement du Québec, est de 152,57 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le taux horaire pour la location de l'échelle aérienne du Service incendie de Sainte-Anne-des-Monts sera de 157,57 \$ l'heure.

Qu'une location doit être d'un minimum d'une (1) heure calculée à partir de l'heure du départ de la caserne jusqu'à l'heure de son retour.

ADOPTÉE

**12.- Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-10-289

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

**SIMON DESCHÊNES**  
MAIRE

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*